

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

(Du 17 août 1914.)

Le Conseil fédéral a reçu d'un citoyen suisse un don patriotique de 10.000 francs destiné au même but que le nouvel emprunt, c'est-à-dire au maintien de la neutralité, de l'indépendance et de l'intégrité de notre pays.

Le Conseil fédéral a exprimé sa vive reconnaissance pour ce témoignage de patriotisme, et disposera ultérieurement de ce don suivant l'intention du généreux donateur.

(Du 21 août 1914.)

Une subvention scolaire de fr. 93.655,20 a été allouée au canton des Grisons pour 1913.

Vu l'extension de la fièvre aphteuse dans le canton des Grisons, le Conseil fédéral a pris la décision suivante :

1. Il est interdit jusqu'à nouvel ordre d'exporter du canton des Grisons du bétail des espèces bovine, ovine, porcine et caprine; est exceptée la réexportation du bétail d'estivage autrichien et italien. Pour le transport de ces troupeaux d'estivage, le canton prendra les mesures de protection nécessaires, et les propriétaires des troupeaux devront s'y conformer. Si des troupeaux sont infectés ou suspects de l'être, l'autorité grisonne compétente en informera à temps les autorités-frontière du pays de destination.

2. Les marchés et expositions de bétail sont interdits dans tout le canton des Grisons; le trafic du bétail à l'intérieur n'est autorisé qu'autant qu'il s'agit de l'allègement nécessaire des alpages et de la livraison de bétail de boucherie. Pour les deux cas, l'autorité cantonale devra prendre les mesures de précaution nécessaires.

3. Il ne sera pas créé, comme on le projetait, de dépôt à Coire pour la fourniture de bétail à l'armée. Du bétail de boucherie ne pourra être fourni aux troupes stationnées dans le canton des Grisons que s'il provient des districts non infectés et moyennant observation des mesures de protection que le canton édictera.

M. *Winteler* devant cesser à la fin de l'année de diriger l'agence commerciale suisse de Shanghai, le Conseil fédéral,

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1914
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	34
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.08.1914
Date	
Data	
Seite	70-70
Page	
Pagina	
Ref. No	10 080 400

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.